

**Aménagement de l'avenue des Ostréiculteurs à La Teste de Buch**  
**Génie civil des réseaux de télécommunications**

**Délégation temporaire de la Maîtrise d'Ouvrage avec le Syndicat départementale  
d'Energies et Environnement de la Gironde (S.D.E.E.G.)**

**Note explicative de synthèse**

Dans le cadre de la rénovation de la voirie de avenue des Ostréiculteurs sur la commune de La Teste de Buch, réalisée par le Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon, la commune souhaite procéder à l'enfouissement des réseaux de distribution électrique et de télécommunications, de cette avenue.

Ces travaux sont répartis de la façon suivante :

- Le S.D.E.E.G. (Syndicat Départemental d'Energies et Environnement de la Gironde) est Maître d'Ouvrage pour l'enfouissement du réseau de distribution électrique.
- La commune est Maître d'Ouvrage pour l'enfouissement des réseaux de télécommunications.

L'article L2422-12 du code de la Commande publique dispose que : « Lorsque la réalisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs Maîtres d'Ouvrage, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la Maîtrise d'Ouvrage de l'opération » ayant pour objectif de faciliter la coordination du chantier.

Aussi, il paraît opportun de confier au S.D.E.E.G., à titre temporaire, la maîtrise d'ouvrage des travaux d'effacements des réseaux de télécommunications. En tant que maître d'ouvrage délégué, le S.D.E.E.G. s'engage donc à procéder au chiffrage et au suivi de l'opération jusqu'à la remise de l'ouvrage à la collectivité.

La collectivité définit le programme des travaux ainsi que le choix du matériel et s'engage à rembourser le S.D.E.E.G sur la base du montant TTC des travaux réalisés.

Le S.D.E.E.G. a estimé ces travaux 68 716,80 € TTC, à cette somme il faut ajouter les frais de maîtrise d'œuvre et de gestion du dossier par le SDEEG représentant 7 % du montant H.T des travaux.

Coût de l'opération H.T :	57 264,00 €
Maîtrise d'œuvre HT + CHS (7%)	4 008,48 €
TVA	11 452,80 €
Montant total TTC	72 725,28 € <b>arrondi à 72 725,00 €</b>

Cette démarche, offrant une plus grande souplesse administrative et meilleure réactivité dans la conduite du chantier, n'occasionne aucun coût supplémentaire pour notre commune, excepté les frais de maîtrise d'œuvre habituels de 7 % du montant HT des travaux appliqués par le S.D.E.E.G.

Concernant les modalités financières, la ville s'engage à rembourser le S.D.E.E.G sur la base du montant TTC des travaux réalisés. Un certificat des travaux éligibles au Fonds de Compensation pour la T.V.A sera établi par le S.D.E.E.G. et sera transmis à la collectivité.

Objet de la délibération :

- ACCEPTER la délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage au profit du S.D.E.E.G pour les travaux précités,
- AUTORISER Monsieur Le Maire à signer la convention,

# Plan de masse avenue des Ostréiculteurs

## Génie civil des réseaux de télécommunications

### Délégation de la maîtrise d'ouvrage SDEEG

